



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 16807

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la proposition de décentralisation des comités techniques paritaires au niveau départemental et des commissions administratives paritaires au niveau régional. Cette proposition, faite dans le cadre d'une meilleure gestion des personnels, ne semble pas adaptée à la spécificité de chaque unité. Notamment, le corps des CRS, de par son caractère de mobilité qui lui est propre, souhaite conserver le fonctionnement actuel de la CAPL-CRS qui semble satisfaisant. Il lui demande quel est son avis sur cette situation.

Texte de la réponse

Une meilleure gestion des personnels et des services, plus proche des réalités quotidiennes, est un gage d'efficacité et on ne peut manquer d'adhérer à cet objectif. C'est dans cette perspective d'amélioration du service public qu'il convient de replacer les mesures de déconcentration des instances consultatives paritaires. Ainsi, les comités techniques paritaires locaux, en traitant des questions d'organisation et de fonctionnement des services au plus près du terrain, permettront-ils une meilleure adéquation entre les besoins de sécurité exprimés par la population et la mise en œuvre des moyens et des fonctionnaires de la police nationale. Il faut noter par ailleurs que le projet de déconcentration des commissions administratives paritaires ne fait nullement obstacle au fonctionnement actuel de la CAPL-CRS. D'autres commissions administratives paritaires fonctionnent ainsi parfaitement sur ce modèle depuis plusieurs années pour le corps des grades et gardiens, dont la gestion est déconcentrée.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16807

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1994, page 3655

Réponse publiée le : 29 août 1994, page 4395